

# VINISTORIA



21/12/2015

Vinistoria v9 – Gestion des accises à date

## Principes généraux

Depuis la **version 9.0.7.4** Vinistoria permet de gérer les différentes taxes sur les boissons alcoolisées et les boissons sucrées et édulcorées en fonction de leur date d'application.

**La procédure de changement d'année s'en trouve largement simplifiée par rapport à la version précédente de Vinistoria.**

En effet, il suffit maintenant de saisir pour chaque code taxe le taux à appliquer à partir du premier janvier de l'année à venir dès connaissance de ces taux.

Automatiquement les pièces devant être expédiée sur l'année suivante sont calculées sur la base de ce nouveau taux.

De même, au début de l'année il sera possible de réaliser des avoirs sur l'année précédente en tenant compte du taux appliqué au moment de l'opération.

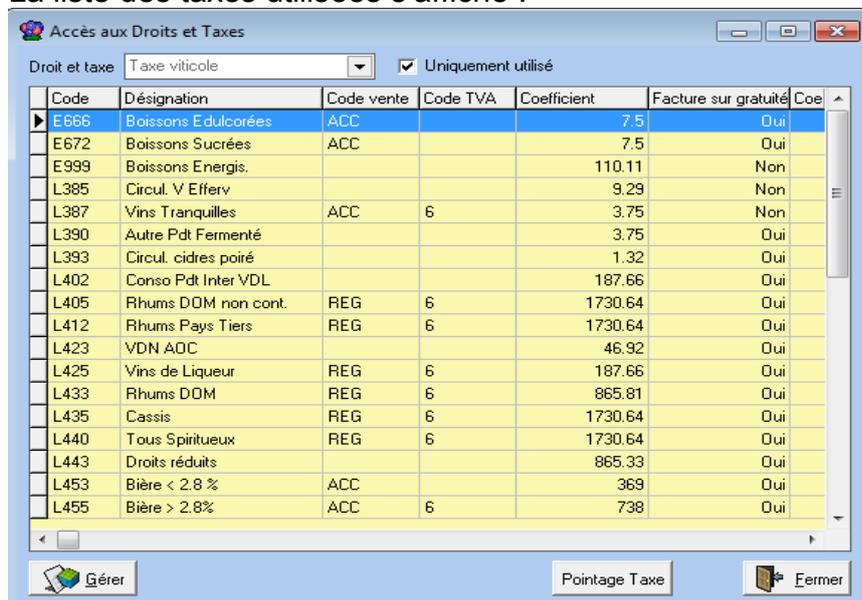
Ceci n'était pas possible auparavant car il était nécessaire de boucler la facturation de l'année passée avant de débiter la facturation sur la nouvelle année.

## Paramétrage annuel des taux de taxes

Dans le menu « Paramètres », aller sur l'option « Taxes sur boissons alcoolisées » :



La liste des taxes utilisées s'affiche :

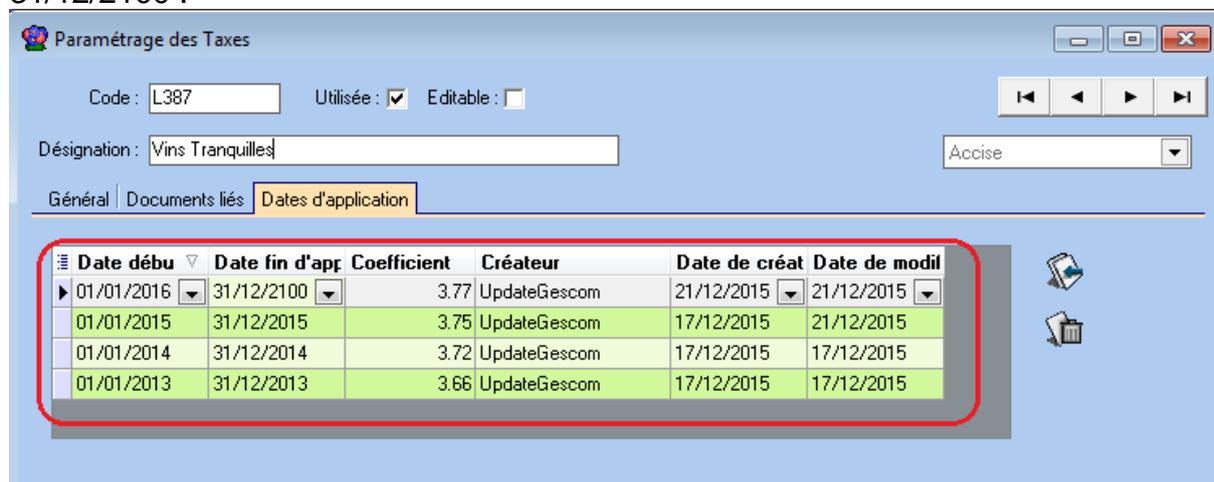


Code	Désignation	Code vente	Code TVA	Coefficient	Facture sur gratuité	Coe
E666	Boissons Edulcorées	ACC		7.5	Oui	
E672	Boissons Sucrées	ACC		7.5	Oui	
E999	Boissons Energis.			110.11	Non	
L385	Circul. V Efferv			9.29	Non	
L387	Vins Tranquilles	ACC	6	3.75	Non	
L390	Autre Pdt Fermenté			3.75	Oui	
L393	Circul. cidres poiré			1.32	Oui	
L402	Conso Pdt Inter VDL			187.66	Oui	
L405	Rhums DOM non cont.	REG	6	1730.64	Oui	
L412	Rhums Pays Tiers	REG	6	1730.64	Oui	
L423	VDN AOC			46.92	Oui	
L425	Vins de Liqueur	REG	6	187.66	Oui	
L433	Rhums DOM	REG	6	865.81	Oui	
L435	Cassis	REG	6	1730.64	Oui	
L440	Tous Spiritueux	REG	6	1730.64	Oui	
L443	Droits réduits			865.33	Oui	
L453	Bière < 2.8 %	ACC		369	Oui	
L455	Bière > 2.8%	ACC	6	738	Oui	

Le Taux de taxe affiché dans la colonne « Coefficient » est celui appliqué à la date du jour.

Grâce à ce nouveau mode de gestion, sur la fenêtre de gestion des codes taxes, il est possible de définir des taux différents selon des dates de début et fin d'application dans l'onglet « Dates d'application ».

Par défaut, suite à la mise à jour l'historique des 3 dernières années ainsi que les taux de l'année 2016 sont visibles. La dernière période se termine en date du 31/12/2100 :



Code : L387 Utilisée :  Editable :

Désignation : Vins Tranquilles Accise

Général Documents liés Dates d'application

Date débu	Date fin d'app	Coefficient	Créateur	Date de créat	Date de modif
01/01/2016	31/12/2100	3.77	UpdateGescom	21/12/2015	21/12/2015
01/01/2015	31/12/2015	3.75	UpdateGescom	17/12/2015	21/12/2015
01/01/2014	31/12/2014	3.72	UpdateGescom	17/12/2015	17/12/2015
01/01/2013	31/12/2013	3.66	UpdateGescom	17/12/2015	17/12/2015

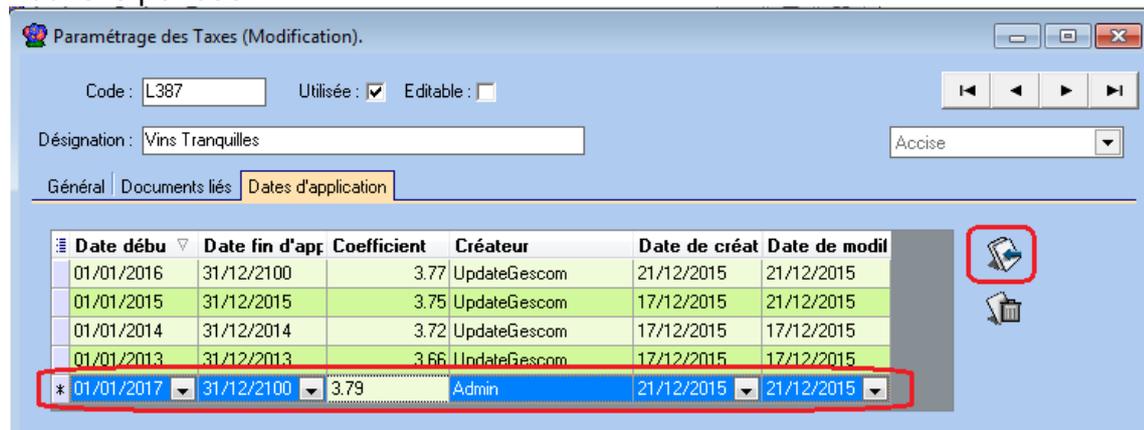
### Important :

Chaque année, la mise à jour de Vinistoria qui sortira juste après publication des taux officiels contiendra la nouvelle période avec les taux correspondants.

Il vous suffit alors d'installer la mise à jour de Vinistoria par anticipation avant la fin du mois de décembre afin que ceux-ci soient disponibles lors du changement d'année sans aucune autre intervention.

Fin 2016 il vous sera aussi possible d'anticiper le changement de taxes sans avoir à télécharger une mise à jour.

En effet, il suffit de cliquer sur l'icône de création de ligne de taxe pour insérer une nouvelle période :



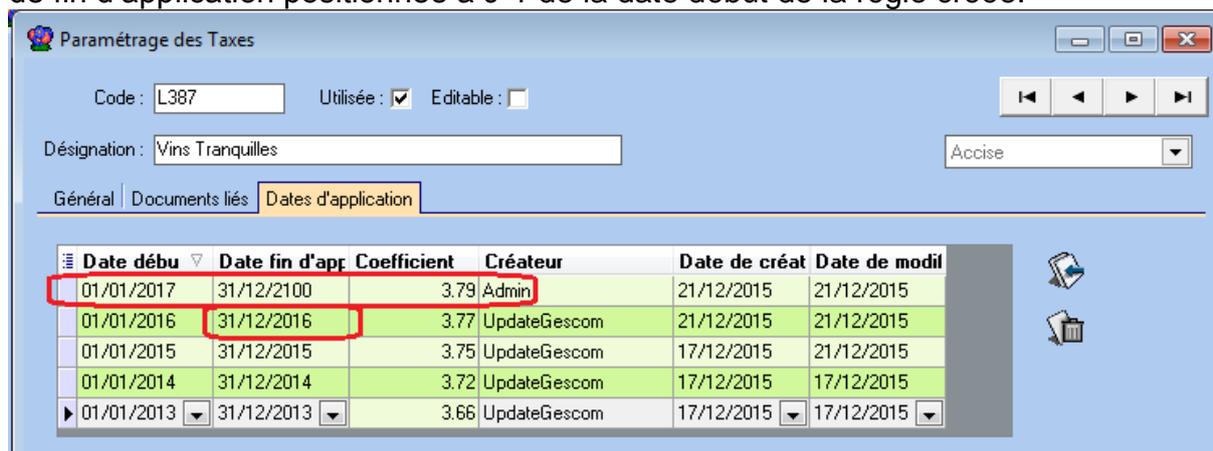
Code : L387 Utilisée :  Editable :

Désignation : Vins Tranquilles Accise

Général Documents liés Dates d'application

Date débu	Date fin d'app	Coefficient	Créateur	Date de créat	Date de modif
01/01/2016	31/12/2100	3.77	UpdateGescom	21/12/2015	21/12/2015
01/01/2015	31/12/2015	3.75	UpdateGescom	17/12/2015	21/12/2015
01/01/2014	31/12/2014	3.72	UpdateGescom	17/12/2015	17/12/2015
01/01/2013	31/12/2013	3.66	UpdateGescom	17/12/2015	17/12/2015
* 01/01/2017	31/12/2100	3.79	Admin	21/12/2015	21/12/2015

A la validation de la nouvelle ligne, la règle précédente voit automatiquement sa date de fin d'application positionnée à J-1 de la date début de la règle créée.



Paramétrage des Taxes

Code : L387 Utilisée :  Editable :

Désignation : Vins Tranquilles Accise

Général Documents liés Dates d'application

Date début	Date fin d'app	Coefficient	Créateur	Date de créat	Date de modif
01/01/2017	31/12/2100	3.79	Admin	21/12/2015	21/12/2015
01/01/2016	31/12/2016	3.77	UpdateGescom	21/12/2015	21/12/2015
01/01/2015	31/12/2015	3.75	UpdateGescom	17/12/2015	21/12/2015
01/01/2014	31/12/2014	3.72	UpdateGescom	17/12/2015	17/12/2015
01/01/2013	31/12/2013	3.66	UpdateGescom	17/12/2015	17/12/2015

Chaque code taxes doit alors être mis à jour en fonction des nouvelles règles d'application de manière individuelle.

## Règles de gestion

La date de référence pour calcul des accises sur les opérations commerciales est :

- La date d'expédition prévue sur les ventes non expédiées
- La date de réception prévue sur les achats non réceptionnés

Au changement de date d'expédition prévue (vente) ou de réception prévue (achat) sur une commande, si la nouvelle date doit provoquer l'application d'un taux d'accises différent de celui initialement affecté, le recalcul de la commande est fait en automatique.

Lors de l'enregistrement expédition ou réception, si la facturation n'a pas été faite et que la date choisie nécessite un changement de taux, celui-ci est appliqué et la pièce recalculée automatiquement.

## Gestion des tarifs de vente

Pour les calculs de tarifs généraux, si la gestion à date n'est pas activée, la date du jour fait référence pour calculer la valeur TTC du tarif (ou HT s'il s'agit d'un tarif exprimé en TTC).

Si la gestion des tarifs généraux à date est activée, la règle de prise en compte du taux de taxes est la date de début d'application du tarif. Idem pour les conditions de tarifs personnalisés.

En tarifs généraux et tarifs personnalisés, pour les tarifs exprimés taxes d'accises

et/ou vignette inclus tels que les tarifs TTC, il est possible de recalculer le tarif de vente en générant de nouvelles lignes de tarifs valable par exemple le 01/01 de l'année à venir.



Voir la documentation de gestion des tarifs et de gestion des tarifs personnalisés pour l'utilisation de cette fonction.

La date début d'application du tarif généré étant prise en compte pour le calcul des taxes appliquées, la nouvelle ligne de tarif en tiendra compte avec :

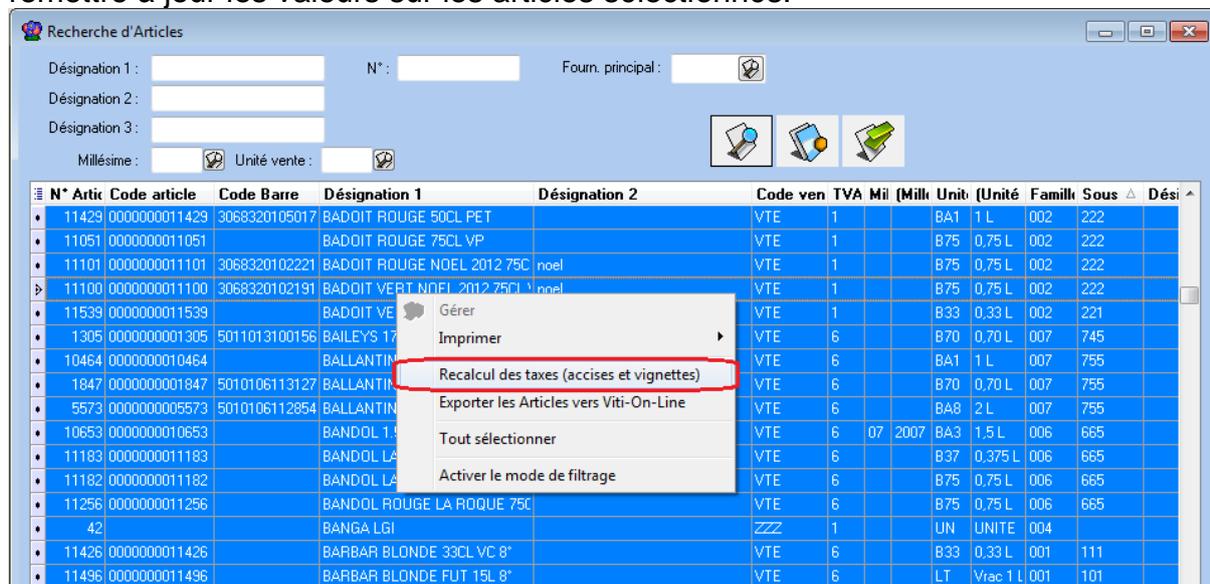
- Soit une augmentation de tarif si l'on souhaite maintenir la marge
- Soit une baisse de marge si l'on souhaite conserver le tarif de vente

## Affichage des taxes sur les fiches articles

En liste des articles et sur les fiches articles dans l'onglet « Identification Viti » le taux des accises et de la vignette SS sont affichés.

Les valeurs affichées correspondent volontairement à une valeur stockée qu'il convient d'actualiser en début d'année.

Pour cela aller en recherche article et sélectionner tous les articles par CTRL-A. Par un clic-droit choisir l'option « Recalcul des taxes (Accises et Vignette) » pour remettre à jour les valeurs sur les articles sélectionnés.



## Gestion des taxes sur les opérations commerciales

### Important :

Si des opérations commerciales ont été saisies avant paramétrage des nouveaux taux d'accises et vignette SS de l'année à venir, il est nécessaire de recalculer les taxes sur les commandes concernées.

Sélectionner les commandes à expédier sur la nouvelle année à venir (date d'expédition prévue du 01/01/2016 au 31/12/2100 pour 2016 par exemple) et par clic-droit sur la liste des opérations sélectionnées choisir l'option « Réinitialisation des taxes » :

Nv	Fact	Expi	N° Opéra	Date Créati	Code	N° Tourné	Date d'expri	N°
			13000245	17/06/2015	005	16007005		
			13000240	23/10/2014		16007		
			13000237	14/10/2014		16008		

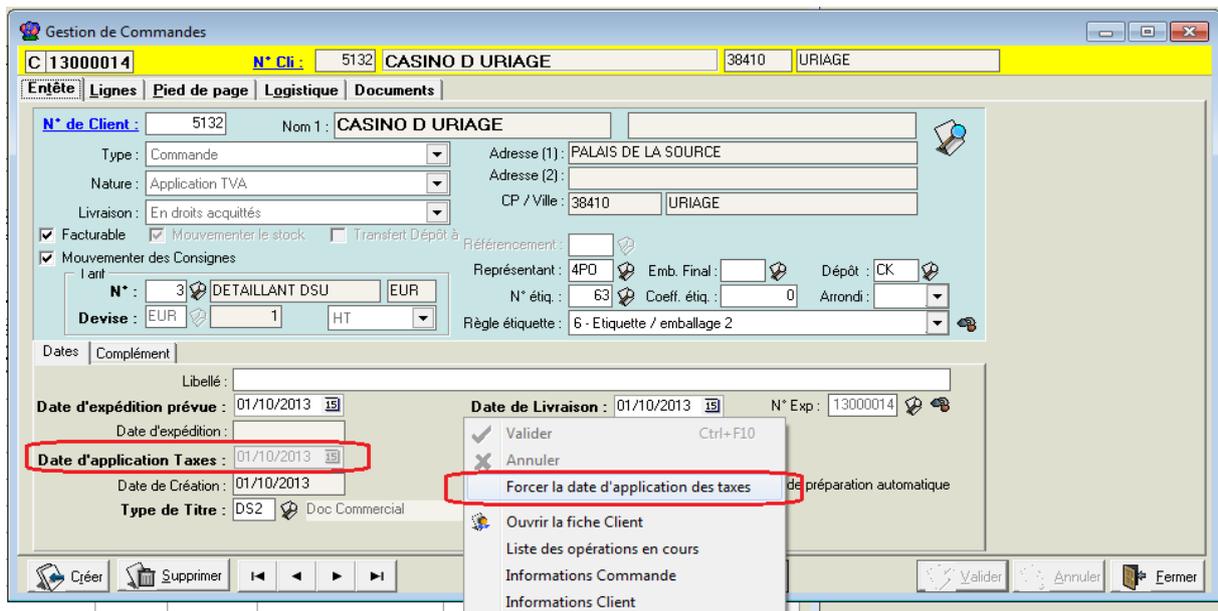
Les commandes déjà livrées ne sont pas recalculées.

Dans le cas d'une « **Saisir d'avoir automatique** », la date d'application des taxes est obligatoirement celle de la commande d'origine, même si la date d'expédition a été changée lors de la génération sur l'avoir à cause d'une clôture de stock par exemple. Les taux d'accises sont alors inchangés sur la pièce afin d'annuler « correctement et complètement » la pièce d'origine.

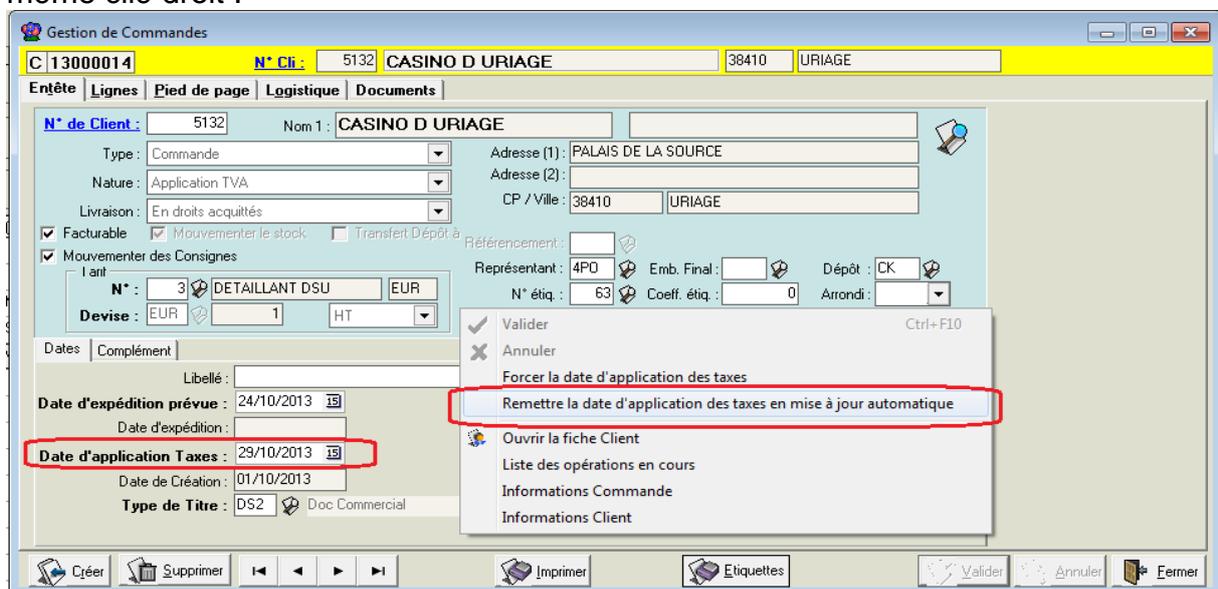
Dans le cas d'une « **Saisie d'avoir** » le taux appliqué est dépendant de la date prévisionnelle d'expédition. Il peut donc être différent de celui de la pièce d'origine.

En entête de commande, la **date d'application des taxes** est visible sur l'onglet « Dates » mais est grisée et non modifiable par défaut.

Elle peut être modifiée à l'aide d'un clic-droit pour forcer sa valeur à une date souhaitée différente de la date d'expédition prévue (uniquement sur les commandes non livrées et non facturées) :



Dans ce cas, un indicateur de blocage de date d'application des taxes positionné. Il peut être désactivé pour repasser le calcul de la date en automatique à l'aide du même clic-droit :



## Import d'opérations commerciales

Un nouveau paramètre d'import a été ajouté. Celui-ci peut avoir des conséquences non négligeables selon le contexte (import WorkFlow avec producteurs indépendants, ...) :



Il permet de ne pas importer la date d'application des taxes (rubrique ORDTAXEDATE si elle est présente dans le fichier) et donc d'appliquer la règle standard par rapport à la date d'expédition prévue.

Si cette date est importée, on positionne un pointeur de blocage de la date d'application (ORDTAXEDATEBLOCKED=1), ce qui a pour conséquence que la date d'application des taxes ne sera plus modifiée même en cas de modification ultérieure de la date d'expédition.

Ceci doit permettre de s'assurer que les taxes appliquées seront bien celles transmises et non pas celles recalculées dans le logiciel (cas où cela serait nécessaire).

### Cas des imports Mobil Order / Mobil Store

La date d'application des taxes est initialisée à la date d'expédition reçue dans le fichier.

Dans ce cas l'idéal est de décocher la case « Ne pas importer la date d'application des taxes et TVA » afin que la date d'application soit bloquée avec la date d'expédition reçue.

### Cas de imports ventes sur Symbol

La date d'application des taxes est initialisée à la date d'expédition reçue dans le fichier.

Dans ce cas l'idéal est de décocher la case « Ne pas importer la date d'application des taxes et TVA » si la pièce est livrée et/ou facturée afin que la date d'application soit bloquée avec la date d'expédition reçue (à faire selon le cas client).

## Table de gestion des codes TAXES à Date

### Table TAXE

Rubrique	Désignation	Information
FATCODETAXE	Code taxe	Clé principale
FATDESIGNATION	Désignation	
FATTAUX	Taux de la taxe	Inutilisé depuis gestion à date
...		

### Table TAXEPERIOD

Rubrique	Désignation	Information
TAPCODE	Code taxe	Lien avec FATCODETAXE
TAPBEGINDATE	Date début application	
TAPENDDATE	Date fin d'application	
TAPTAUX	Taux de taxation	
TAPCREATEDBYUSER	Indicateur de création par un utilisateur	
TAPCREATOR	Utilisateur créateur	
TAPENTRYDATE	Date de création	
TAPLASTMODIFDATE	Date de dernière modif	

### Conséquence sur les états

Potentiellement les états commerciaux qui éditent des taux d'accises ou vignettes sécurité sociale utilisent les taux enregistrées dans les opérations commerciales donc le taux réellement appliqué ce qui implique aucune modification à réaliser sur ces états.

Vérifier toutefois que les données imprimées sont bien cohérentes avec les valeurs attendues.

Il n'en est pas forcément de même pour les autres types d'états comme des listes de tarifs faisant apparaître le montant des taxes unitaires.

Certains états devront être modifiés afin de se conformer à ce nouveau mode de valorisation.